

Circulaire : 01/05
du 22/03/05

Le Directeur Général de la Recherche Scientifique et de la Rénovation Technologique
A

Mesdames et Messieurs les Doyens et Directeurs des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et des Etablissements Publics de Recherche Scientifique

Dans le cadre de la coopération DGRSRT/CNRS et dans le but de favoriser la collaboration sur projets fédérateurs, le prochain **comité mixte** examinera les propositions de Programmes Internationaux de Coopération Scientifique (PICS) présentées au titre de l'appel d'offres "PICS 2006".

Un PICS est une évolution logique des actions d'échanges initiées jusqu'ici dans le cadre de l'accord DGRSRT/CNRS. Il est mis en place à partir de collaborations préexistantes entre deux équipes de recherche tunisiennes, ou plus, et des laboratoires français qui désirent mener un programme de recherche en commun pendant une période de trois ans pouvant être exceptionnellement prolongée jusqu'à quatre ans.

Les PICS ont pour objet de fédérer plusieurs équipes tunisiennes et plusieurs équipes françaises ayant déjà publié en commun et se proposant de travailler sur une même thématique, intra- ou interdisciplinaire, définie d'un commun accord.

Pour la sélection des PICS, le **comité mixte** aura à apprécier la qualité scientifique du projet et à juger de l'excellence des équipes intervenantes ainsi que de leur complémentarité réelle. Les programmes retenus seront placés sous la responsabilité de deux coordinateurs, chefs du projet, un de la partie tunisienne et un de la partie française, **désignés par chaque partie.**

Compte tenu du **nombre de PICS très limité à retenir**, il est recommandé aux soumissionnaires de présenter également un projet dans le cadre des " **Actions d'Echanges 2006** " dont l'**APPEL D'OFFRES** sera **diffusé ultérieurement.**

Les propositions doivent être rédigées en concertation avec les responsables français et doivent générer un **projet convergent comportant un même programme d'actions.** Il doit être communiqué obligatoirement à la DGRSRT par la partie tunisienne et au CNRS par la partie française. **Le Comité Mixte DGRSRT / CNRS n'examinera pas les projets présentés, unilatéralement, par une seule partie.** A cet effet, il est hautement **recommandé** à chaque soumissionnaire tunisien de **s'assurer**, d'abord, que son **partenaire français a déjà déposé une proposition de projet auprès du CNRS avant le 31 mars 2005, date limite fixée par la partie française pour le dépôt.**

Les propositions de projets pour l'année 2006 doivent être transmis, **par la voie hiérarchique, en quatre exemplaires, selon le modèle de formulaire (formulaire PICS 2006) téléchargeable sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur : www.mes.tn,** à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et de la Rénovation Technologique (Ministère de l'Enseignement Supérieur) **avant le 30 avril 2005.** Chaque proposition de projet doit porter obligatoirement le(s) visa(s) du /ou des chef(s) d'établissement(s) tunisien(s).

Les crédits alloués par la partie française doivent faire l'objet d'un **plan d'emploi** établi d'un commun accord avec le responsable français auxquels doivent être **associés des crédits alloués par les établissements tunisiens d'où émanent les projets.**

Les crédits alloués sont destinés, en particulier, à:

- l'accueil en France de chercheurs tunisiens confirmés ou en fin de thèse,
- des missions pour les chercheurs français en Tunisie.

Je me permets d'insister sur les détails pratiques suivants:

- Les frais de séjour des chercheurs français se rendant en Tunisie ainsi que les frais de transport des chercheurs tunisiens vers la France sont à la charge des établissements tunisiens qui présentent les projets.

- Les demandes de petit matériel doivent être accompagnées d'un devis et d'un calendrier d'acquisition.

- Les propositions non formulées selon le modèle de formulaire PICS 2006, ou parvenues hors délais, ne seront pas prises en considération.

Je vous prie de bien vouloir assurer à cet appel d'offres la plus large diffusion auprès des chercheurs concernés.

Le Directeur Général de la Recherche Scientifique
et de la Rénovation Technologique

Mohamed Moncef EL GAIED